



C'EST  
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE  
DES LOCATAIRES

#1  
JUN 2024



## Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Jean-Louis Cottigny**  
Président de Pas-de-Calais habitat

## DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet : [www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr) Il donne accès à un grand nombre de services :

- Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- Solliciter une demande technique

**Connectez-vous sur**  
[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)  
→ rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.**

**Attention : vous devez créer un nouveau compte** même si vous en possédez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est  
disponible sur les stores



## LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DE VOS CHARGES LOCATIVES

Les chèques énergie ont été envoyés tout au long du mois d'avril. Si vous êtes éligible, vous l'avez reçu automatiquement par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.

Comprise entre 68 et 277 € selon les revenus et la composition familiale, cette aide permet de payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).

Grande nouveauté 2024 : si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie et que votre résidence est chauffée collectivement, vous pouvez utiliser la somme perçue pour régler vos charges locatives. Pour cela, rien de plus simple : venez déposer votre chèque dans votre agence Pas-de-Calais habitat.

Pour rappel, le chèque énergie 2024 est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.



**89%** DES LOCATAIRES SONT SATISFAITS DE PAS-DE-CALAIS HABITAT\*

\*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat



Flashez ce  
QR-Code pour  
en savoir plus



Point dialogue | 03-21-62-62-62  
NUMÉRO NON SURTAXÉ

[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)





## UNE NOUVELLE AGENCE POUR VOUS ACCUEILLIR

Entre la place des pagodes d'or et la rue des pêcheurs d'Islande, l'ancienne surface commerciale Cocci Market a été démolie en février dernier.

Pas-de-Calais habitat entreprend cette année les travaux de création et d'aménagement d'une nouvelle agence ouverte aux locataires au printemps prochain.

Le local sera construit à partir d'une ossature bois et offrira au public un accueil optimal ainsi que de meilleures conditions de travail pour les collaborateurs de l'agence du Portel.

D'une surface de 147 m<sup>2</sup>, l'agence comportera une zone d'accueil, un bureau pour les assistantes, deux bureaux individuels pour faciliter la confidentialité des échanges avec les locataires et une salle de réunion indépendante.

Le prix de revient de la démolition de l'ancien Cocci Market et de la construction de cette nouvelle agence s'élève à 711 046 €TTC.



**La nouvelle agence sera dotée d'un aménagement intérieur optimisé pour l'accueil des locataires.**

## AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE

Depuis 2023, la ville du Portel et Pas-de-Calais habitat ont engagé de nombreuses actions d'amélioration du cadre de vie. Par exemple, la résidence Pierre Loti est à présent dotée de points d'apport volontaires à la fois pratiques et esthétiques.

D'autre part, pas moins de 12 chantiers d'insertion ont permis de rénover des logements des résidences Giono, Pagnol, Pierre Loti et Éluard. Le quartier des résidences a également bénéficié d'une réfection des voiries et des enrobés, ainsi que de l'aménagement de places de parking supplémentaires.

L'investissement de Pas-de-Calais habitat s'élève à 549 289 € pour ces travaux.

En 2024, nous poursuivons nos efforts, entreprenant notamment la remise en peinture de différentes cages d'escaliers. Le nouveau plan d'action a été travaillé en partenariat avec la commune ; nous vous informerons au fur et à mesure de son avancement.



**Le quartier des résidences a bénéficié d'aménagements extérieurs.**



**12 chantiers d'insertion ont permis de rénover l'intérieur des logements.**

## VOTRE AGENCE

**16 place des Pagodes d'Or, résidence Pierre Loti à Le Portel**

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

### Horaires d'ouverture :

- Lundi de **9h à 12h**
- Mardi de **13h30 à 16h**
- Jeudi de **13h30 à 16h**



**Votre responsable d'agence :**  
Thierry Bertrand

Avec l'équipe de proximité, il est le garant de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

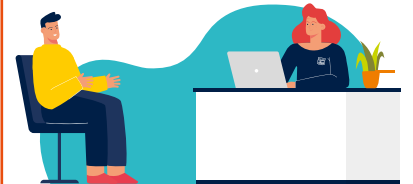
**Votre conseillère logement Manon Delayen vous reçoit sur rendez-vous à la Direction territoriale :**

- 87 bis boulevard de la liberté à Outreau

Elle vous accompagne tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

**Votre conseillère sociale Peggy Szalata vous reçoit sur rendez-vous à la Direction territoriale :**

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.



**Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale :**  
☎ 03 21 62 62 62

**Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement :**



03 21 21 93 10

[monlogista.fr](http://monlogista.fr)